

BUREAU DU COMITE SYNDICAL

Séance du 21 novembre 2018 – Bureau du Parc à la Maison du Parc à Pélussin.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 24 pour 33 voix

Etaients présents :

Mme BERGER Corinne	Déléguee de Vienne Condrieu Agglomération
M. BERNARD Hervé	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. BONNEL Claude	Délégué de Vienne Condrieu Agglomération
M. DEVRIEUX Michel	Délégué de la Communauté de communes du Pilat Rhodanien
M. DURR Daniel	Délégué de la Commune de Condrieu
Mme JAUD-SONNERAT Marie-Pierre	Déléguée de Vienne Condrieu Agglomération
Mme JURY Christiane	Déléguée du Département du Rhône
M. LARGERON Patrick	Délégué de la Commune d'Annonay
Mme MONCHOVET Michèle	Déléguée de la Commune de Bourg-Argental
Mme PEREZ Michèle	Déléguée de la Commune de Roisey – Présidente
Mme PEYSSELON Valérie	Déléguée du Département de la Loire
M. SCHMELZLE Pierre	Délégué de la Communauté de communes des Monts du Pilat
M. SEUX Jean-François	Délégué de Saint Étienne Métropole
M. VALLUY Jean-Christophe	Délégué de la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez

Etaients excusés :

M. FAVERJON Christophe	Délégué de Saint Étienne Métropole
Mme FRERING Odette	Déléguée de la Commune de Chuyer

Ont donné pouvoir :

M. CINIÉRI Dino	à Michèle PEREZ
Mme CUSTODIO Alexandra	à Valérie PEYSSELON
Mme DE LESTRADE Christine	à Michel DEVRIEUX
Mme FOREST Nicole	à Jean-François SEUX
M. MANDON Emmanuel	à Claude BONNEL
M. SOUTRENON Bernard	à Michèle MONCHOVET
M. VIAL Raymond	à Hervé BERNARD
M. ZILLIOX Charles	à Jean-Christophe VALLUY

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine GARDET	Directrice du Parc
Mme Marie VIDAL	Responsable Pôle Moyens Généraux
M. Daniel FOUGEROUSE	Amis du Parc

RELEVÉ DE DÉCISIONS DU BUREAU DU 21 NOVEMBRE 2018

Michèle PEREZ accueille les membres du bureau à la Maison du Parc.

Jean-Christophe VALLUY exerce les fonctions de secrétaire de séance.

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE DÉCISION DE LA RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 – APPROBATION DE COMPTES RENDUS DE RÉUNIONS :

Le compte-rendu du Groupe de travail Education au territoire ne sera pas présenté en séance. Il n'a pas été publié sur l'Extranet et les élus n'ont pas pu en prendre connaissance.

- **Comité de pilotage Contrat Corridor du 21.06.18** : Cette réunion a été consacrée à l'élaboration d'un deuxième contrat vert et bleu sur la période 2019-2023. Pour ce futur contrat, une extension du périmètre est envisagée. Le périmètre sera arrêté au regard des limites administratives des intercommunalités. L'objectif est la validation par la Région d'un nouveau contrat avant la fin du premier semestre 2019. Un point a également été fait sur l'état d'avancement de la programmation prévisionnelle du contrat corridor écologique pour l'année 2018, dernière année de ce contrat.
- **Groupe de travail Economie de proximité du 20.09.18 et du 08.11.18** : Lors de la réunion du 20 septembre, la création d'une cagnotte territoriale qui pourrait être alimentée par des entreprises du territoire et être dédiée au soutien des projets locaux a été discutée. Au cours de la réunion du 8 novembre, la réflexion sur la mise en place de cette cagnotte a été poursuivie et une demande de mentorat a également été étudiée concernant le projet « Atelier du Viaduc » à Pélussin. La campagne de financement participatif démarrera en janvier prochain. Sandrine GARDET rappelle également que la campagne pour le projet « Jardin des 4M » Restaurant-Auberge à Saint-Régis du Coin est en cours. La moitié de la somme attendue a été récoltée. Il reste encore une vingtaine de jours pour ceux qui souhaiteraient faire un don pour ce projet.

3 - PROJET DE SOUTIEN DE LA RÉGION POUR LES INVESTISSEMENTS DANS LE TERRITOIRE DU PARC DU PILAT

Par délibération en date du 14 juin 2018, la Région Auvergne Rhône Alpes a décidé de mobiliser 12 M€ en crédits d'investissement pour la réalisation de projets d'investissement dans les 10 Parcs naturels régionaux sur la période 2018 à 2020.

A ce jour, les modalités de répartition de cette enveloppe ne sont pas arrêtées mais il y a une forte probabilité pour qu'une première enveloppe de l'ordre de 5 à 8 M€ soit divisée également entre les 10 Parcs naturels et à engager en 2019. Une convention entre la Région et chaque Parc devrait prochainement intervenir.

Aussi, afin d'être prêt le plus vite possible et avoir la certitude de pouvoir engager dès 2019 le maximum de crédits possibles, il vous est proposé, en cohérence avec la Charte du Parc, de retenir les axes prioritaires d'interventions suivants :

- Soutien aux investissements relatifs à la rénovation et à la valorisation des patrimoines du Pilat
En effet, des travaux sont envisagés :
 - Sous maîtrise d'ouvrage du Parc, de Saint-Etienne-Métropole ou de la Commune de Sainte-Croix en Jarez à la Chartreuse (des études préalables à travaux sont en cours)
 - Sous maîtrise d'ouvrage du Parc, de la Commune de Bourg-Argental ou de la Communauté de communes des Monts du Pilat à la Maison du Châtelet (les études préalables à travaux sont en cours),
 - Sous maîtrise d'ouvrage du Département du Rhône ou du Centre d'Observation de la Nature de l'Île du Beurre à l'Île du Beurre (potentiellement 250 000 € de subvention seraient sollicités, une réunion technique est prévue courant novembre pour affiner les éléments relatifs à ce dossier),

- Sous maîtrise d'ouvrage de la Commune de Saint -Romain en Gal à l'Île Barlet (un appel d'offres est lancé pour retenir un bureau d'études pour l'élaboration d'un plan de gestion)
- Sous maîtrise d'ouvrage du CPIE pour des travaux à la Maison de l'Eau
- Sous maîtrise d'ouvrage de la Pépinière Paul Croix à l'occasion de ses 200 ans à Bourg-Argental (potentiellement 8500 € de subvention seraient sollicités, des échanges ont déjà eu lieu avec la Communauté de communes des Monts du Pilat et la Pépinière)
- Sous maîtrise d'ouvrage des agriculteurs, des propriétaires forestiers ou l'ONF sur les sites naturels identifiés au Plan de Parc

Des projets de développement de sentiers thématiques ou d'observatoire du Paysage seraient également retenus.

- Soutien aux actions d'écomobilité (notamment des équipements pour le développement de l'autopartage)
- Soutien aux investissements dans le cadre de Pilat Textile sous maîtrise d'ouvrage des collectivités ou entreprises
- Soutien aux projets d'ENR participatif
- Soutien aux actions favorisant l'extinction ou l'atténuation de l'éclairage publique la nuit sous maîtrise d'ouvrage des syndicats d'énergie ou des communes
- Soutien aux actions de reconquête foncière agricole par les agriculteurs et de valorisation des haies
- Soutien aux Projets innovants d'urbanisme opérationnel
- Investissements propres au Parc (Informatique, Randonnée, Communication notamment)

Les projets à soutenir devront être déposés auprès de la Région avant le 31 août 2019. Aussi, dans un premier temps, il n'est pas envisagé de communiquer sur ce dispositif (d'autant plus qu'il n'est pas arrêté par la Région) mais plutôt d'être à l'affût de projets entrant dans les catégories susmentionnées.

Nous n'avons pas d'information claire sur le taux d'intervention possible. Techniquement il nous a été dit de préférer un taux de 30 à 50% au taux de 80%, ce dernier étant à réserver pour des cas exceptionnels.

Michel DEVRIEUX demande si les projets soutenus peuvent être portés par des particuliers.

Sandrine GARDET lui répond que des privés peuvent déposer un projet mais lorsqu'il s'agit d'entreprises, des règles sont à respecter pour ne pas fausser la concurrence.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention entre la Région et le Parc qui précisera les montants et modalités de déploiement de ce soutien régional renforcé en investissement, uniquement dans le cas où cette signature ne pourrait pas attendre la validation par le Bureau de la convention susmentionnée.

4 – PROGRAMMATION PREVISIONNELLE 2019

Comme chaque année, plus spécifiquement à la demande de la Région, les services du Parc ont travaillé à l'élaboration d'une programmation des opérations à engager en 2019 et qui nécessiteraient le dépôt de demandes de subvention. Cette programmation est présentée au travers du tableau ci-joint.

Une réunion avec les services techniques des financeurs potentiels a eu lieu le 20 septembre 2018 au sujet de

cette programmation.

Suite à cette réunion, la programmation a évolué :

- En tenant compte des recommandations transmises le 20 septembre
- En tenant compte du soutien potentiel en investissement par la Région de 600 000 €, nouvelle hypothèse de travail retenue par les services techniques du Parc suite à une réunion technique entre la Région et les Parcs le 24 septembre 2018
- En tenant compte du fait que trois dossiers de demande de soutien en fonctionnement et une demande de soutien en investissement devraient finalement pouvoir être pris en compte par la Région sur son budget 2018, dégageant ainsi la possibilité de déposer de nouveaux dossiers en 2019 pour un soutien total de 46 200 € en fonctionnement et de 12 000 € en investissement.

Cette programmation a également été soumise à la réunion de l'inter-commission du 15 novembre 2018.

Sandrine GARDET rappelle que les actions sont présentées, dans ce tableau, par grands objectifs stratégiques de la Charte et présente les dossiers conformément au tableau distribué à tous les membres du Bureau. Le tableau sera annexé au compte-rendu de la réunion.

Quelques précisions sur certains dossiers sont apportées :

- Sur l'atlas de la biodiversité communale, il est proposé de prolonger le contrat de travail de Pauline DELFORGE qui travaille déjà sur l'animation de ce dispositif depuis avril 2018.
- Le diagnostic AFTERRES ne sera pas engagé mais le Parc s'impliquera dans deux dossiers concernant l'alimentation et le Pilat, notamment un qui vise à développer des circuits courts adaptés pour des personnes à faible revenu.
- Sur la Charte Forestière Territoriale, des discussions sont en cours afin de connaître la structure qui portera l'animation du nouveau programme d'action sur la forêt.
- Sur le projet Pilat textile, il est proposé de recruter pour une année Sandrine MICOLLET, actuellement en stage au Parc, afin de poursuivre le travail sur les nouveaux ateliers du Dorlay.

Christiane JURY demande si une action en lien avec la précarité de l'eau pour les agriculteurs est prévue.

Sandrine GARDET répond que cette question pourra être abordée dans le cadre du PAEN-PENAP.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, valide la programmation prévisionnelle 2019, jointe en annexe de la présente délibération.

5 – DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR DES ACTIONS SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU PARC DU PILAT

5.1 Dynamisation de la valorisation du Centre de ressources sur l'habitat durable de la Maison du Parc

En octobre 2014, le Parc inaugurait le centre de ressources sur l'habitat durable, lieu démonstratif de la mise en pratique des principes de l'éco-rénovation. Au sein de la Maison du Parc à Pélussin, le centre de ressources sur l'habitat durable est né d'un espace réhabilité et étendu suivant les principes d'un éco-habitat.

Des exemples de réhabilitation écologique y sont expliqués : des matériaux naturels isolant visibles à travers des hublots, un mur Trombe, des puits de lumière, une ventilation double-flux, un mur chauffant vertical, l'usage du bois ou d'autres matériaux comme le chanvre dans plusieurs situations, une toiture végétalisée, une matériauthèque, une table tactile pour avoir accès à de multiples documents numérisés de conseil pour mieux respecter les principes du développement durable dans les projets de construction ou de rénovation de l'habitat,

...

Le Centre de Ressources sur l'Habitat Durable est donc une mine d'informations pour tous ceux qui souhaitent construire, rénover et même pour les collectivités ayant un projet d'aménagement.

Après son inauguration en octobre 2014, le Parc a organisé beaucoup de visites du centre de ressources sur

l'habitat durable, notamment pour les conseils municipaux de son territoire ou lors de journées portes ouvertes de la maison, comme le 11 novembre à l'occasion de la fête de la pomme. De même, des formations pour les artisans ont eu lieu dans ce centre en s'appuyant sur l'ensemble des ressources qui y sont regroupées. Les conseils en architecture donnés par le Parc à Pélussin ont pu être illustrés par des éléments présents dans le centre de ressources. Des visites pour les collègues ont pu également s'organiser et un livret pédagogique à leur attention a été créé.

A l'occasion du Congrès des Parcs, un livret de présentation du centre de ressources tout public a été élaboré pour une visite en autonomie du centre.

Ces deux livrets sont accessibles en téléchargement sur le site internet du Parc.

Malgré tout, cette espace que beaucoup juge exemplaire est de moins en moins utilisé, en partie faute de temps pour en assurer la valorisation et la mise à jour des ressources, notamment celles numérisées et les matériaux de la matériauthèque.

Aussi, afin de redynamiser l'utilisation du centre de ressources sur l'habitat durable, il est proposé d'avoir recours à un stagiaire, pendant une durée maximale de 6 mois, pour travailler les outils de valorisation du lieu et capitaliser sur la démarche engagée de réhabilitation exemplaire avant que les collègues du Parc qui ont participé à ce projet de réhabilitation quittent tous le Parc ou perdent la mémoire des différentes étapes de la démarche (exemple : l'intérêt d'une AMO, d'un concours, comment l'intégration objectif bois dans commande publique a-t-elle été favorisée et comment l'utilisation majoritaire du bois local a pu se faire ...)

Le montant de cette opération est estimé prévisionnellement à 4 000 € TTC et relève de la section fonctionnement du Budget du Parc. Cette opération serait financée comme suit :

- 4 000 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (convention d'objectifs).

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs.

5.2 « Rendez-vous de Mon Parc » - édition 2019

Les Rendez-vous de mon Parc s'intègrent dans le dispositif « changer d'ère » du Parc et concernent toutes les activités : habiter, consommer, jardiner, se déplacer, se chauffer, se détendre...

La mise en œuvre de cette opération veille à générer un lien social autour de différentes thématiques tout en s'ouvrant à des publics très divers.

Pour l'année 2019, sont prévus :

- Des rendez-vous autour du thème annuel 2019 : Ils prendront notamment la forme d'une exposition temporaire à la Maison du Parc du printemps à l'automne 2019 et de rencontres spécifiques sur le thème annuel porté par le Parc ou par d'autres acteurs du territoire. Ce thème sera celui de la Nuit.
- Des rendez-vous pour accompagner le changement : Il s'agit de Rendez-vous de découverte du Pilat et de son projet de territoire avec la volonté d'accompagner les changements de comportements et de rendre les participants acteurs de leurs découvertes. Une partie de ces rendez-vous seront portés directement par les chargés de missions du Parc, d'autres pourront être proposés par les centres d'éducation et d'interprétation du Pilat.
- Des rendez-vous pour rencontrer le Parc : Le Parc sera présent sur des manifestations organisées sur le Pilat ou à proximité, notamment Vins et Rigottes en fête le 1^{er} mai à Condrieu, les Rendez-vous de la Biodiversité au Parc de la Tête d'or à Lyon les 4 et 5 mai, la Fête de la Chèvre à La Valla en Gier fin août, la Fête de la Pomme le 11 novembre à Pélussin

- Des rendez-vous à la découverte des acteurs de l'économie sociale et solidaire dans le cadre du Festival du Cinéma Solidaire que le Parc co-organise avec plusieurs acteurs dont les cinémas du Pilat et parfois des Villes-Portes depuis 2012 chaque mois de novembre et qui consiste en la programmation de films et échanges-rencontres en rapport avec un thème donné
- Des rendez-vous visant à mobiliser les citoyens en faveur de leur environnement comme l'Opération Pilat Propre. Le Parc du Pilat aide les communes dans l'organisation de leur chantier en apportant un appui pour l'évacuation des déchets via les déchetteries (en accord avec les communautés de communes), et par la fourniture de matériel de collecte : gants adultes et enfants et sacs poubelles.

Pour poursuivre les Rendez-vous de mon Parc, en 2019, il est proposé de solliciter différentes subventions afin de permettre la réalisation de dépenses telles que l'édition et la diffusion du « guide des rendez-vous de mon parc », la réalisation d'une bande-annonce pour le Festival du cinéma solidaire édition 2019, l'achat de gants et de sacs poubelles pour l'opération Pilat propre.

Le montant total de cette opération s'élève prévisionnellement à 15 000 € TTC et relève de la section de fonctionnement du budget du Parc. Cette opération serait financée comme suit :

- 12 700 € de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (convention d'objectifs)
- 1 250 € du Département de la Loire (convention de partenariat annuelle)
- 1 050 € : Autofinancement Parc

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs et du Département de la Loire, au titre de la convention de partenariat annuelle.

5.3 Renouvellement des serveurs informatiques du Parc

Le système informatique du Parc naturel régional du Pilat repose sur un ensemble de serveurs et de moyens de sauvegardes complexes.

Au fil des années, l'outil informatique est devenu la mémoire et la sauvegarde de notre travail et de notre savoir-faire.

Le système actuel a été mis en place en mai 2013 avec une garantie de cinq ans, qui prévoit une intervention du constructeur dans les 24 heures maximum, en cas de panne. En 2018, cette garantie a pu être étendue pour une année supplémentaire mais le système vieillit et il n'est plus possible de prolonger la garantie pour une durée plus longue.

Il est donc nécessaire et impératif de renouveler l'ensemble du cœur informatique de la structure. L'opération qui vous est présentée comprend l'acquisition des serveurs informatiques et le matériel associé, leur installation et la récupération de l'ensemble des données existantes.

Le renouvellement des serveurs informatiques avec une capacité plus importante nous permettra de faire face à la croissance exponentielle des données informatiques et de doubler la capacité de stockage mais également d'avoir un accès plus rapide aux données.

Il s'agit d'une opération d'investissement qui sera réalisée au titre de la programmation 2019. Le montant total de ce projet s'élève à 39 533.20 € HT. Il est proposé de le financer de la manière suivante :

- 31 626.56 € : Région Auvergne – Rhône-Alpes (convention d'objectifs)

- 7 906.64 € : Autofinancement – Parc du Pilat

Michel DEVRIEUX fait remarquer que la durée de vie des matériels informatiques est courte, par rapport à leur valeur d'achat.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs.

5.4 Sélection et accompagnement des Professionnels des Métiers d'Art dans le cadre des nouveaux ateliers du Dorlay

Cette opération s'inscrit dans la stratégie générale de valorisation du patrimoine industriel textile du Pilat et porte sur un projet de création d'offre d'activités ancrée dans l'histoire et la dynamique de la vallée du Dorlay.

Suite à un travail d'analyse du patrimoine industriel textile de cette vallée historiquement marquée par le travail du moulinage et du tressage, les services du Parc du Pilat ont proposé la mise en place d'un groupe de travail participatif (dit "Collectif Local") qui a proposé de mettre en place une politique d'accueil d'entreprises liées au textile et à l'accessoire de mode dans les friches industrielles identifiées dans cette vallée (1200m2 disponibles ont ainsi été affectés au projet). Cette opération a pris le nom de Nouveaux Ateliers du Dorlay.

Les professionnels rencontrés sont très majoritairement des femmes. Certaines ont déjà de l'expérience et constatent que vivre de leur métier est difficile. D'autres sont en reconversion ou en création d'activité et considèrent que le risque de ne retirer qu'une très faible rémunération de leur travail est un frein fort. Au-delà de la rémunération, l'activité des professionnels de métier d'art est instable. L'accompagnement vise à donner au professionnel de métier d'art des clés pour vivre honorablement de son métier et en retirer une satisfaction pécuniaire et personnelle.

Ce projet vise à créer des conditions favorables pour l'exercice des activités des entreprises installées dans la vallée du Dorlay :

- En accompagnant les candidats à l'installation dans le choix de leurs locaux et dans leurs démarches d'installation.
- En inscrivant les Nouveaux Ateliers du Dorlay dans les réseaux locaux et régionaux dédiés au textile, à l'accessoire de mode et aux Métiers d'Art.
- En travaillant sur la mutualisation d'outils innovants de commercialisation, notamment en lien avec l'Agence pour le Développement des Métiers d'Art

Ces phases mobiliseront l'ingénierie interne du Parc du Pilat et les membres du Collectif Local.

Il sera, par ailleurs, fait appel à des compétences spécialisées pour organiser et animer 2 réunions collectives de sensibilisation avec pour thème "Comment vivre honorablement de son métier ?". A l'issue de ces réunions, une dizaine de professionnels sera accompagnée individuellement sur la base du volontariat.

Cette opération est partie intégrante du travail plus large de mise en place des conditions optimales pour l'accueil et de développement des entreprises.

Le résultat se mesurera au nombre d'entreprises créées dans la vallée mais aussi par leur bonne santé et par la dynamique et la notoriété générées par le projet à l'échelle du Parc naturel régional du Pilat, de la région et aussi au niveau national voire international.

Cette opération relève de la section de fonctionnement, pour un coût total de 36 000 € TTC. Il est proposé de la financer de la manière suivante :

- État (DIRECCTE-Contrat de Plan État-Région 2015-2020) : 18 000 €
- Saint-Étienne Métropole : 10 800 €

- Autofinancement Parc du Pilat : 7 200 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État dans le cadre du Contrat de Plan État-Région et de Saint-Étienne Métropole.

5.5 Mise à jour de la cartographie d'habitats du site Natura 2000 « Vallée de l'Ondenon et contreforts Nord du Pilat »

Le Parc du Pilat assure l'animation de la mise en œuvre des documents d'objectifs de quatre sites Natura 2000 (le territoire du Parc est également concerné pour une faible surface par un 5^{ème} site Natura 2000 : « Ile de la Platière » dont l'animation est assurée depuis 2017 par le CEN Isère).

La validation des quatre Documents d'Objectifs s'est déroulée entre 2003 et 2011, sur la base de la cartographie d'habitats du Parc du Pilat réalisée par le CBNMC et finalisée en 2004 (prospection terrain de 2000 à 2003).

Il s'avère nécessaire de procéder à la mise à jour de ces cartographies afin notamment de pouvoir évaluer les documents d'objectifs et de procéder à leur révision. Ce travail a été initié au cours des 2 dernières années :

- En 2017, le CBNMC a réalisé la mise à jour cartographie du site Natura 2000 « Tourbières du Pilat et landes de Chaussitre »,
- En 2018, le bureau d'étude CESAME a été retenu pour cartographier les sites Natura 2000 « Crêts du Pilat » et « Vallons et combes du Pilat Rhodanien ».

Des crédits d'Etat (Ministère de la Transition écologique) sont annuellement affectés pour la mise à jour des cartographies de l'ensemble des sites Natura 2000 français. Un financement à hauteur de 100% du projet est possible.

Pour 2019, il est proposé de réaliser la réactualisation sur le site « Vallée de l'Ondenon et contreforts Nord du Pilat ». Le Conservatoire Botanique National du Massif Central sera mobilisé comme expert pour le compte de l'Etat pour veiller à la qualité des cartographies produites. Le rendu sera constitué d'une cartographie de terrain des habitats naturels au 1/10 000ème sous Système d'informations Géographiques suivant une méthode d'identification standardisée au niveau national. La surface du site est de 871 ha.

Une consultation a été lancée pour sélectionner un bureau d'étude pour la réalisation de la cartographie. L'offre la moins-disante est celle du cabinet CESAME pour un montant de 19 566 € TTC.

Cette opération de fonctionnement serait financée de la manière suivante :

- État (Ministère de la Transition Écologique) : 19 566 € TTC.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante auprès de l'État – Ministère de la Transition Écologique.

5.6 Contrat Corridor « Grand Pilat » - Plantation de haies bocagères sur le plateau de Condrieu : fourniture des plants et accessoires – réalisation des travaux

Dans le cadre du contrat corridor « Grand Pilat », plusieurs exploitations agricoles se sont montrées volontaires

pour planter des haies sur leurs parcelles et ainsi densifier le réseau bocager favorable au déplacement de la faune. Ces plantations ont également pour vocation d'offrir aux cultures et aux troupeaux une protection naturelle efficace contre les vents, les fortes chaleurs, l'érosion des sols. Elles constitueront également un abri pour des auxiliaires de cultures pour certaines exploitations en agriculture biologique.

Ce projet, porté en maîtrise d'ouvrage par le Parc naturel régional du Pilat, a été construit en partenariat avec la Fédération départementale des Chasseurs du Rhône (cette dernière assurant une co-maîtrise d'œuvre avec les services du Parc), et en discussion avec trois exploitations d'élevage et une exploitation viticole :

- La Ferme des Loutres sur la commune Les Haies
- La Ferme de la Fournachère sur la commune Les Haies
- La Ferme de Chasse Nuage sur la commune de Longes
- Le Château du Devay sur la commune de St Romain-en-Gal

Il se concrétise par des dossiers techniques élaborés pour chaque exploitation agricole, précisant les types de haies souhaités, leur composition et leur localisation, résultant d'un choix judicieux permettant d'assurer un continuum favorable aux déplacements de la faune, tout en s'intégrant dans l'exploitation agricole voire en la facilitant.

Une consultation portant sur la fourniture des plants et matériels ainsi que sur la réalisation des chantiers de plantation, a été lancée.

Pour les plants, les essences des arbustes et les arbres bocagers ont été définis en fonction des conditions pédoclimatiques des secteurs concernés et des objectifs des éleveurs (favoriser les auxiliaires de culture par exemple).

Pour la partie travaux, les missions demandées aux prestataires concerneront plus particulièrement :

- La **réalisation des trous** : les dimensions seront adaptées à celle du système racinaire et devront être supérieurs à 1/3 de celui-ci ;
- La **taille des plants** : les racines seront rafraîchies en recépant les extrémités et en supprimant les parties meurtries et desséchées. La partie aérienne sera réduite en proportion de façon à équilibrer d'un tiers les branches utilisables ou éliminer les rameaux morts. La taille sera réalisée à l'aide d'un sécateur ;
- Le **pralinage des plants** : les racines seront trempées dans un mélange de terre, fumier et eau ;
- Le **rebouchage des trous** : le collet des plants doit être au niveau du sol. Le trou sera comblé avec de la terre fine en tassant légèrement et en formant une cuvette au pied de chaque plant. La terre végétale utilisée sera celle issue des trous réalisés, aucun apport extérieur n'est possible. Le tassement devra veiller à ne pas blesser les racines ni déséquilibrer le plant, qui devra rester droit, ni laisser de poches d'air. Le volume de terre devra tenir compte du foisonnement ;
- Le **plombage à l'eau** : un arrosage sera réalisé à la plantation (environ 2 litres par plants) ;
- **L'installation des protections individuelles** des arbustes et des arbres lorsqu'elles sont prévues. Les tuteurs seront plantés dans le sens des vents dominants (axe Nord-Sud). Les protections seront installées sans endommager les branches.

Il s'agit d'une opération de fonctionnement, pour laquelle le financement suivant est proposé :

- Contrat Corridor « Grand Pilat » - FEDER Région : 100% du montant total du projet.

Jean-Christophe VALLUY souhaite connaître le nombre de mètres linéaires qui seront plantés.

Marie VIDAL lui répond que le minimum prévu est de 5 km.

Il est précisé aux membres du Bureau, que la consultation des entreprises étant en cours, le montant définitif de cette opération leur sera communiqué dès qu'il sera connu. Pour l'instant, l'enveloppe globale est estimée à 55 000 euros.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter la subvention correspondante.

5.7 Pilat Autopartage – projet en réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) de l'ADEME « French Mobility » - Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables »

Le 26 avril 2018, le Bureau du Parc a validé la réponse à l'appel à manifestation de l'ADEME « French Mobility – Territoires d'expérimentation de nouvelles mobilités durables » afin de pouvoir obtenir des financements pour mener une opération visant à déployer différentes formes d'autopartage sur le territoire appelée Pilat Autopartage.

Deux formes d'autopartage sont particulièrement ciblées :

- Le covoiturage entre particuliers en s'inspirant de la démarche testée actuellement par le Syndicat mixte de transports clermontois et la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien. Il s'agit de constituer des groupes de citoyens « compatibles » et de les accompagner dans les formalités (assurances, contrat entre les « auto-partageurs ...) leur permettant de partager un ou plusieurs véhicules appartenant à l'un ou plusieurs membres du groupe.
- Le partage de voiture de services des entreprises ou des collectivités, en s'inspirant de ce qui a été mis en place par le Parc depuis juin 2013

Ce projet a été retenu par l'ADEME qui le financera à hauteur de 50% des dépenses HT engagées. Il convient cependant de valider un nouveau budget prévisionnel pour ce projet qui se déroulerait d'avril-mai 2019 à avril-mai 2021.

Ce projet nécessite une forte animation qui serait réalisée par l'ALEC42 (a priori dans le cadre d'une mise à disposition de temps de travail au Parc) avec l'appui des collectivités pour l'identification d'autres structures employeuses susceptibles de partager leurs véhicules de service et des citoyens intéressés par l'autopartage entre particuliers.

Le montant de dépenses consacrées à l'animation a été revu à hauteur de 95 000 € HT, soit 47 500 €/an. Il est prévu un budget de 2000 € HT /an en fonctionnement pour des frais de communication (création, impression et diffusion de flyer par exemple), soit 4000 € sur 2 ans.

Il est envisagé des dépenses d'investissement à hauteur de 9 000 € HT en investissement pour l'achat d'équipement pour les 2 voitures autopartagées du Parc.

Ainsi le budget prévisionnel de ce projet se partagerait entre 99 000 € HT de dépenses de fonctionnement et 9 000 € HT de dépenses d'investissement.

Cette opération d'une durée de 2 ans serait financée comme suit :

- 54 000 € de l'ADEME
- 1 800 € d'autofinancement du Parc sur son budget d'investissement
- 2 700 € de la Région Auvergne Rhône Alpes (convention d'objectifs) en investissement
- 29 700 € de la Région Auvergne Rhône Alpes (convention d'objectifs) en fonctionnement

- 19 800 € d'autofinancement du Parc sur son budget de fonctionnement

Pour les dépenses d'investissement qu'engageraient les autres partenaires du projet, elles pourraient être présentées à la Région dans le cadre de la future Convention pluriannuelle d'investissement à signer entre le Parc et la Région.

Valérie PEYSSELON souhaite savoir qui utilise le véhicule en autopartage que le Parc possède déjà.

Sandrine GARDET précise qu'outre les agents du Parc, elle est utilisée par les habitants, les agents de l'hôpital local et quelques touristes. C'est un système qui fonctionne très bien et qui nécessite la mise en place d'un second véhicule en autopartage.

Daniel DURR propose que des chiffres soient donnés pour étayer ces propos.

Sandrine GARDET répond qu'actuellement l'utilisation se répartit de la manière suivante : 75% du temps par les agents du Parc et 25% par les autres, l'objectif de départ était une répartition 80%-20%. Une fiche qui reprend ces données a été élaborée par le Parc pour le Congrès. Ce document sera joint au présent compte-rendu.

Ce système fonctionne très bien en milieu urbain. Dans notre cas de figure, le système fonctionne car le Parc s'engage à en assurer un usage minimal. C'est une manière d'optimiser l'utilisation des véhicules que le Parc achète pour ses besoins propres.

Des tarifs préférentiels ont été négociés avec CITIZ Alpes-Loire qui est l'opérateur choisi pour faire fonctionner ce système.

L'animation d'ALEC 42 est également très importante pour faire connaître ce service aux habitants de Pélussin

Daniel DURR ajoute que cela correspond à un modèle nouveau d'utilisation de la voiture.

Sandrine GARDET précise que ce véhicule en autopartage offre un service supplémentaire aux habitants de Pélussin. Les personnes s'abonnent sur le site CITIZ Alpes-Loire. Une fois l'inscription réalisée, les personnes qui utilisent le véhicule payent en fonction du temps d'utilisation du véhicule et du nombre de kilomètre effectué. Ils n'ont pas à régler, ni l'entretien, ni le carburant, ni l'assurance du véhicule

Christiane JURY fait remarquer que cela peut avoir un coût pour le Parc. Sandrine GARDET explique que quoiqu'il en soit le Parc a besoin de véhicule de service. Alors autant le partager avec d'autres.

Michel DEVRIEUX demande s'il existe une fiche qui comporte les tarifs.

Michèle PEREZ lui répond que oui.

Pierre SCHMELZLE demande si ce dispositif pourrait être mis en place par d'autres collectivités qui souhaiteraient mettre un véhicule en autopartage.

Michèle PEREZ répond que oui et notamment pour des Communes qui ont des véhicules utilitaires ou des camionnettes qu'ils pourraient mutualiser le week-end.

Michel DEVRIEUX rétorque que cela pourrait rentrer dans le champ concurrentiel.

Sandrine GARDET précise qu'il s'agit plutôt d'une optimisation de l'utilisation d'un véhicule. Ce n'est pas un service de location de véhicule et par ailleurs ce service n'est pas opéré par le Parc mais par Citiz Alpes Loire.

Sandrine GARDET fait état, par ailleurs, des difficultés dans la poursuite de la mission mobilité portée par ALEC 42 qui repose actuellement sur les postes de Caroline VUAILLAT et Rachel VORON. Il faut trouver de nouveaux financements pour pérenniser ces postes et l'animation.

Le sujet a déjà été abordé avec la Communauté de communes du Pilat Rhodanien et la Communauté de

communes des Monts du Pilat, pour une éventuelle participation au financement de ces postes.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à engager toutes les démarches nécessaires pour solliciter les subventions correspondantes, auprès de l'ADEME et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs.

6 – DEMANDES DE FINANCEMENTS POUR DES PROJETS PORTES PAR D'AUTRES MAITRES D'OUVRAGE QUE LE PARC

6.1 Création d'une table d'orientation et de lecture du paysage à la Barollière

Le Groupe Archéologique du Forez-Jarez (GAFJ), en lien avec le domaine de la Barollière, souhaite installer, sur ce dernier, une table d'orientation. Outre les éléments paysagers, celle-ci valorisera, d'une part, le savoir-faire industriel de la vallée du Gier et fera apparaître, d'autre part, le tracé de l'aqueduc romain du Gier.

En effet, le site de la Barollière est situé en face du parcours de l'aqueduc et offre donc un excellent point de vue sur son tracé dans ce secteur. Ce projet prend sa place dans une série d'initiatives du GAFJ visant à promouvoir et mettre en valeur l'aqueduc dans le département de la Loire.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu entre le domaine de la Barollière et le GAFJ afin d'avancer sur la maquette et combiner des informations sur les points intéressants de la géographie locale (villages, points culminants) ainsi que sur le tracé et les sites remarquables de l'aqueduc.

Le coût de cette opération d'investissement, portée par le Groupe Archéologique du Forez-Jarez (GAFJ) s'élève à 3 131€ TTC. Une subvention de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 1 044 € est sollicitée, dans le cadre de la convention d'objectifs qui lie la Région et le Parc.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre de la convention d'objectifs signée entre le Parc du Pilat et la Région.

6.2 Création d'un sentier d'interprétation en forêt sectionale de Taillard

Lors de la réunion de Bureau du 27 juin dernier, une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes dans le cadre de la convention d'objectifs, avait été faite par la Commission syndicale de Taillard afin de réaliser un sentier d'interprétation. Ce dossier ne pouvant être présenté en Commission Permanente de la Région en 2018, il sera présenté au titre de la programmation 2019. Par ailleurs, la demande et le versement de la subvention se font au nom de « Forêt de Saint-Sauveur-en-Rue » pour le compte de la Commission Syndicale de Taillard et Pierre Ratière.

Pour rappel, la Commission syndicale de Taillard rassemble et représente les ayants-droit de la forêt sectionale de Taillard et Pierre-Ratière. Depuis 2010, la législation impose que les bénéfices tirés de la vente des bois soient intégralement réinvestis dans la forêt, sous quelque forme que ce soit. Aussi en 2017, la Commission syndicale a souhaité créer un sentier d'interprétation au sein du massif de Taillard. Celui-ci permettra de faire découvrir la forêt aux habitants et aux visiteurs sous différents angles : sa gestion sylvicole, la biodiversité qu'elle peut abriter, son histoire, ...

L'itinéraire en boucle, s'appuyant sur des sentiers existants, partirait du lieu-dit La Gare sur la commune de Saint-Sauveur en Rue, et monterait jusqu'au Sapin Géant, pour une promenade de 2h maximum. Il est prévu de ponctuer ce parcours de 8 panneaux, chacun présentant un élément lié au milieu forestier ou à sa gestion et un élément historique ou une anecdote particulière. Un travail important sera d'ailleurs mené à cette occasion auprès des habitants, dans le but de recueillir les témoignages, informations et anecdotes portant sur cette forêt.

Ce projet comprend donc l'organisation de réunions de travail et de réunions publiques pour déterminer les

contenus et les rédiger, la conception et l'illustration des différents panneaux, leur création et leur installation en forêt. Le coût total s'élève à 21 873,60 € HT, son financement se répartit comme suit :

- Département de la Loire (politique « milieux naturels ») : 7 545 €
- Région Auvergne-Rhône-Alpes (Contrat de Parc) : 5 030 €
- Forêt de Saint-Sauveur-en-Rue pour la Commission Syndicale de Taillard et Pierre Ratière (autofinancement) : 9 298,60 €

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce dossier et sur le budget prévisionnel et valide l'accompagnement de ce projet dans le cadre de la convention d'objectifs signée entre le Parc du Pilat et la Région.

7 – AVENANT 2018 A LA CONVENTION AVEC L'OFFICE DU TOURISME DU PILAT

Conformément à la Charte Objectif 2025, le Parc participe à la promotion du territoire en tant que destination éco touristique, les politiques de développement touristique conduites à l'échelle de son territoire respectant les principes de la Charte Européenne du Tourisme Durable dans les espaces protégés (CETD).

Sur la période 2015-2020, les principes généraux de la CETD ont été déclinés au sein de l'Office du Tourisme du Pilat dans le cadre d'un projet adopté par le Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme le 16 octobre 2014.

Le Parc du Pilat adhère à ce projet et contribue à sa mise en œuvre selon une déclinaison figurant dans une convention cadre couvrant la période 2016-2020, validée par le Bureau du Parc dans sa séance du 15 octobre 2015.

Conformément à l'article 5 de ladite convention, le projet d'avenant joint en annexe précise les actions partenariales à conduire en 2018.

Dans le cadre des missions obligatoires confiées à l'Office du tourisme du Pilat, l'avenant prévoit le versement par le Parc à l'Office du tourisme d'une participation annuelle de 72 762 € qui comprend une part fixe de 40 000 € et une part variable qui correspond au remboursement à l'Office du Tourisme des frais induits par la mise à disposition d'un salarié du Parc, soit Jean-Paul Guérin, pour 0,4 ETP à l'Office du Tourisme. La valorisation des moyens autres, humains et matériels, mis à la disposition par le Parc à l'Office du tourisme s'élève quant à elle à 60 010 € pour 2018.

Dans le cadre des missions facultatives, il est proposé de confier à l'Office du Tourisme du Pilat, la réalisation des interventions sur le thème du paysage dans le cadre du programme d'éducation au territoire du Parc pour 1 098 € et d'interventions dans la cadre de la nouvelle programmation culturelle du Parc pour 3 497 €.

Par ailleurs, le projet d'avenant précise que le Parc versera une somme prévisionnelle de 24 026 € à l'Office du tourisme en 2018 pour l'animation du pôle de nature que le Parc lui a déléguée.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer l'avenant 2018 à la convention avec l'Office de Tourisme du Pilat, joint à la présente délibération.

8 – ADHESION A LA CONVENTION 2019-2022 RELATIVE A L'ETABLISSEMENT DES DOSSIERS CNRACL PAR LE CDG 42

Le Centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de la Loire est tenu d'accomplir des prestations obligatoires pour le compte de toutes les collectivités et établissements publics qui lui sont affiliés. Cet établissement reçoit tous les ans la contribution du Parc pour accomplir ces missions.

De plus, à la demande expresse des collectivités affiliées, des services optionnels peuvent être proposés, c'est le cas en ce qui concerne la création du service dédié au conseil, au contrôle et à la réalisation des dossiers retraite transmis par ces collectivités. Pour chacun des services optionnels, l'équilibre financier doit être assuré et cela peut s'effectuer de plusieurs manières, à ce jour le Conseil d'administration a préféré appliquer des participations financières en fonction des prestations offertes plutôt qu'un taux additionnel.

Le Centre de gestion a communiqué au Parc du Pilat un projet de convention afin de se substituer à lui pour accomplir les tâches afférentes à l'établissement des dossiers CNRACL, et à l'envoi des données dématérialisées relatives au droit à l'information des agents. S'agissant d'une mission particulière, le Centre de gestion propose que cette délégation s'effectue par nature de dossier, au vu d'une tarification fixée au 1^{er} janvier de chaque année prévoyant la possibilité pour le Parc, de la dénoncer par courrier recommandé avec avis de réception dans un délai de trois mois à compter de la date d'envoi, si le Parc ne souhaite pas accepter les nouvelles conditions financières.

La solution proposée présente le double avantage de pérenniser ce service optionnel et de ne cotiser qu'en fonction de nos besoins, en connaissant au préalable les conditions financières de l'année à venir.

De plus, l'évolution de la réglementation en matière de retraite et plus particulièrement dans la gestion des dossiers, ou de l'étude du départ en retraite demandée par les agents (avec estimation de pension), est de plus en plus complexe à maîtriser.

La proposition faite par le Centre de Gestion est la suivante :

- Prise en charge de l'établissement complet des dossiers CNRACL du Parc à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 48 mois, sauf dénonciation par préavis de trois mois au-delà de la 1^{ère} année de fonctionnement, applicable selon les types de dossier ci-après détaillé, et selon les tarifs fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2019 par la délibération du Conseil d'administration du CDG 42 n°2018-10-18/04

▣ La demande de régularisation de services	54 €
▣ Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec	65 €
▣ L'étude sur un départ en retraite et estimation de pension CNRACL	65 €
▣ Le dossier de pension de vieillesse et de réversion	65 €
▣ La qualification de Comptes Individuels Retraite	65 €
▣ Le dossier d'étude préalable suivie d'une liquidation de la pension vieillesse	91 €
▣ Le dossier de retraite invalidité	91 €
▣ Le dossier de validation de services de non-titulaires	91 €
▣ Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées de gestion des carrières (RIS)	41,5 €
▣ Droit à l'information (DAI) : envoi des données dématérialisées en simulation (EIG)	65 €
▣ La qualification de Comptes Individuels Retraite	65 €
▣ Une permanence délocalisée dans la collectivité - vacation de 3 heures	244 €

Du fait de l'évolution des sollicitations par les collectivités et établissements publics, il est proposé, sur demande écrite :

□ Concernant la correction des agents en anomalie sur vos déclarations individuelles CNRACL

> pour les collectivités de moins de 50 agents, forfait annuel dès la 1^{ère} correction : 30€

> pour les collectivités de plus de 50 agents :

- forfait annuel, de la 1^{ère} correction à la 10^{ème} : 30€

- au-delà de 10 corrections, pour chaque nouvelle demande, coût supplémentaire 10€

(Exemples : a- collectivités de 80 agents ayant sollicité 7 corrections d'agents en anomalie = 30€

b- collectivités de 80 agents ayant sollicité 12 corrections d'agents en anomalie = 30+20 = 50€)

En cas de modification de la tarification par le Conseil d'Administration du CDG 42, les nouveaux tarifs seront communiqués à la collectivité qui pourra résilier la convention par lettre recommandée avec avis demande d'avis de réception, en respectant un préavis de trois mois.

En l'absence de réponse dans ce délai, il sera considéré que les nouvelles conditions financières sont acceptées par la Collectivité.

Le recouvrement des frais de la mission sera assuré par le CDG 42 à chaque fin de trimestre, si des interventions ont eu lieu.

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant. Toutefois, dans l'hypothèse où le renouvellement de la convention de partenariat entre le Centre de gestion de la Loire et la CNRACL se réalise durant la période couverte par ladite convention, et que les missions retenues produisent un effet tel que cela modifie de manière substantielle l'équilibre de la convention, celle-ci sera considérée comme caduque, et une nouvelle convention sera proposée à l'établissement public/collectivité.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention 2019-2022, entre le Parc du Pilat et le CDG 42 pour l'établissement des dossiers CNRACL, jointe à la présente délibération.

9 – AVENANT N°4 AU CONTRAT D'ASSURANCE PREVOYANCE A ADHESION FACULTATIVE AVEC LA MNT POUR LES AGENTS DU PARC

Pour rappel, le Centre de gestion a signé, en 2013, à la demande des collectivités et établissements publics du département, une convention de contractualisation en prévoyance dont chaque collectivité qui en avait fait la sollicitation, a pu en bénéficier sous forme d'un contrat spécifique d'assurance prévoyance, qui a été ratifié par délibération.

Ce contrat a déjà nécessité trois avenants afin de faire évoluer celui-ci conformément à la nouvelle réglementation et suite au déséquilibre entre cotisations reçues et prestations versées, d'instaurer en 2017 et 2018 une hausse tarifaire.

Le Centre de Gestion de la Loire vient d'approuver, lors du conseil d'administration du 18 octobre dernier un avenant n°4 à la convention de participation. En effet, chaque la MNT établit son rapport de suivi avec obligation de préciser si le contrat demeure ou non en équilibre financier. Le déséquilibre, constaté dès 2015, demeure, ce qui nécessite pour la pérennité du contrat d'adapter celui-ci par avenant.

Une des causes principales mise en avant par la MNT concerne une évolution lente mais significative des arrêts en maladie ordinaire ; de même leur gravité augmente. Ainsi, les prestations versées en 2017 sont supérieures à celles constatées en 2014, 2015 et 2016. Le déséquilibre financier se poursuit, cela est confirmé par le ratio

négatif entre les cotisations reçues et les prestations versées. A noter qu'en 2017, il y a eu moins d'ouvertures de dossiers mais les pathologies déclarées antérieurement entraînent une indemnisation plus longue.

Peu d'alternatives existent, si ce n'est en pratiquant des hausses tarifaires différenciées selon la taille des employeurs publics, voire éventuellement en minorant le pourcentage du remboursement aux adhérents par évolution de celui-ci (de 95 à 90%) ; ces solutions pouvant être cumulatives.

Pour autant, le conseil d'administration du Centre de Gestion, a préféré opter pour une majoration des cotisations dès l'année prochaine, selon les préconisations de la mutuelle.

La hausse tarifaire proposée est de 2,5 % pour l'ensemble des groupes.

Par ailleurs, il est précisé que le taux employeur reste fixe.

Le Bureau du Parc, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer l'avenant n°4 au contrat d'assurance prévoyance à adhésion facultative avec la MNT, joint à la présente délibération.

10 – Questions diverses

- **Mécénat auprès des entreprises pour le projet de valorisation de la Chartreuse** : Marie VIDAL fait un point sur le projet en cours portant sur la valorisation de la Chartreuse. Pour rappel, la Commune de Sainte-Croix-en-Jarez et l'Association de Sauvegarde et d'Animation de la Chartreuse portent un projet de restauration de l'ancienne église médiévale qui comporte notamment des peintures du XIIIe siècle. Le Parc du Pilat, propriétaire de l'ermitage d'un Père Chartreux, a également engagé une campagne de restauration de cette ancienne cellule. Des subventions publiques ont été sollicitées. Afin de compléter le plan de financement et de réaliser les travaux les plus aboutis possibles, une campagne de mobilisation du mécénat populaire et d'entreprise a été lancée en juin dernier, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Un peu plus de 7000 € ont été récoltés auprès du grand public. Il est désormais envisagé de contacter des entreprises. 100 entreprises ont été identifiées : il s'agit des 100 plus grosses en termes de chiffres d'affaires sur le secteur. Ces entreprises seront contactées par téléphone par l'équipe du Parc et par l'Association de Sauvegarde. 400 autres entreprises ont été sélectionnées. Ce sont des entreprises du territoire ou du secteur bâtiment ou de l'artisanat d'art. Un courrier va leur être adressé. Un appel est donc lancé pour toutes les bonnes volontés qui souhaiteraient s'associer à cette recherche de mécénat.
- **Bilan du Congrès des Parcs** : Suite au Congrès des Parcs organisé par le Pilat en octobre dernier, l'heure est maintenant au bilan. Un document (joint au présent compte-rendu) est présenté. Un questionnaire de satisfaction a été adressé par la Fédération des Parcs aux 768 participants.
- **Clôture du projet SMAP (premier démonstrateur smart grid en milieu rural)** : Claude BONNEL évoque cet événement de clôture qui a eu lieu le 15 novembre dernier, avec différents partenaires techniques et de nombreux élus. Le projet SMAP (SMart grids dans les Parcs) développé aux Haies en lien avec la Centrale photovoltaïque villageoise se voulait être un moyen de réfléchir à l'adaptation entre production et consommation d'énergie en milieu rural, en impliquant la population. Plusieurs partenaires étaient présents à cette journée : Auvergne-Rhône-Alpes Energie Environnement, Vienne Condrieu Agglomération dont Marie-Pierre JAUD SONNERAT et Isidore POLO, le SYDER, le SIEL, HESPUL, ENEDIS, d'autres représentants des centrales villageoises, des députés, le Parc représenté par Nicole FOREST....

Au cours de cette opération, plusieurs problèmes rencontrés à l'échelle locale ont pu être communiqués à des personnes qui ont une influence sur la politique nationale en matière d'énergie.

Un spectacle pour les habitants, notamment leurs enfants, a été diffusé ce jour-là. Sous une forme humoristique, il s'agissait d'évoquer la question du changement climatique.

Michèle PEREZ conclut la réunion en rappelant que le prochain Bureau aura lieu le mercredi 19 décembre à 17h30. Il sera suivi d'un comité syndical qui débutera à 19h00.